



## **LES PROCEDURES DE REFERE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

**Jeudi 3 novembre 2016 de 19 heures à 21 heures  
A l'Ordre des Avocats – Rue Marcel de Serres à Montpellier**

**2 heures de formation continue gratuites**

### **Intervenant :**

- Madame Dominique BONMATI, Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier

### **Thèmes abordés :**

- Les référés soumis à la condition d'urgence
- Les référés non soumis à la condition d'urgence
- L'expertise judiciaire

### **Objet de la formation :**

La formation vise à présenter les différentes procédures de référé pouvant être introduites devant le Juge administratif. Cette présentation sera essentiellement pratique et des questions pourront être posées sur des points particuliers à Madame le Président.

Une partie de la formation sera consacrée au déroulement de l'expertise judiciaire.

**Inscription par mail : [ujamtp@gmail.com](mailto:ujamtp@gmail.com)**